

Fiche de poste Conseiller pédagogique spécialisé ASH

Personnel concerné :

Enseignant du premier degré titulaire du CAFIPEMF et d'un CAPPEI ou CAPA-SH

Cadre :

Rattaché à la circonscription Tulle Vézère – ASH mais intervention en :

- écoles du département scolarisant des élèves handicapés en inclusion individuelle ou collective(ULIS) ;
- établissement du second degré scolarisant des élèves handicapés en inclusion individuelle ou collective(ULIS) ou des élèves en grande difficulté relevant de l'enseignement adapté (EGPA) ;
- établissements médico-sociaux (IME / ITEP) avec une unité d'enseignement.

Missions :

- accompagnement des enseignants spécialisés ou non du département en milieu ordinaire dans la prise en compte des attendus institutionnels concernant l'ASH et pour la mise en place des adaptations prévues dans le cadre des Projets Personnalisés de Scolarisation voire des Plans d'Accompagnement Personnalisés ;
- accompagnement des équipes pédagogiques au sein des unités d'enseignement ;
- coordination des dispositifs spécifiques : pôle PASS site départemental et pôle EDEIS ;
- coordination de l'équipe des enseignants référents ;
- accompagnement des enseignants en formation CAPPEI (CAPA-SH) ;
- conception et conduite d'actions de formation continue : animations pédagogiques, stages ;
- conception et conduite de projets répondant au cahier des charges départemental et académique ;
- établissement de relations de coopération avec les services médico-sociaux ;
- articulation des actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription et avec celles des autres circonscriptions du département ;
- participation aux groupes de travail départementaux et académiques pour l'ASH ;
- promotion des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux TUIC ;
- contribution à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan départemental, académique ou national.

Compétences attendues :

- Connaissances didactiques et pédagogiques approfondies ;
- Connaissances des différents troubles spécifiques et expertise concernant les adaptations pédagogiques ;
- Aptitude à animer une équipe ;
- Aptitude à communiquer avec des professionnels dans et hors éducation nationale ;
- Aptitude à travailler dans des situations complexes, à proposer des actions innovantes ;
- Aptitude à accompagner les évolutions institutionnelles.
- Maîtrise des outils du numérique : logiciels [excel (tableaux de bord ER, psychologues), word, power point], gestion d'un site internet sous spip, utilisation d'un TBI, de tablettes, d'une plateforme de formation à distance « m@gitère » ;

Conditions d'exercice :

Le (La) conseiller (ère) pédagogique participera :

- aux réunions de conseils de cycles, de maîtres, des Equipes de Suivi de Scolarisation voire équipe éducative permettant de réguler l'action ou le suivi pédagogique, d'impulser une dynamique d'enseignement pour les élèves à besoins éducatifs particuliers en présence ou en suppléance de l'IEN ;
- aux réunions d'équipe de circonscription permettant de réguler le pilotage, l'accompagnement et le suivi des écoles en faveur de la réussite scolaire ;
- aux réunions départementales relevant de la mise en œuvre de la politique éducative, pour lesquelles il aura été désigné pour porter la mission qui lui échoit ou pour représenter l'IEN -ASH;
- aux réunions partenariales impliquant une représentation de l'IEN-ASH.

Le conseiller pédagogique contribuera par son action à renforcer au sein de la circonscription et plus largement du département les attendus définis par l'IEN-ASH au regard des indicateurs de pilotage.